

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 35 (1988)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Conseillère fédérale Elisabeth Kopp  
**Autor:** Kopp, Elisabeth  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-367608>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**A** l'heure actuelle, près de 85 % de la population suisse disposent d'abris équipés d'un système de ventilation artificielle. Vous savez qu'il s'agit là d'une moyenne. Entre les cantons et les communes existent en fait des écarts considérables. Le chiffre avancé précédemment signifie qu'en cas d'occupation des abris, environ un million d'habitants devraient encore trouver refuge dans des abris de fortune, autrement dit des abris qui ne sont pas dotés de filtres de protection.»



Conseillère fédérale  
Elisabeth Kopp

**V**ous connaissez certainement les sondages régulièrement réalisés au sujet de la protection civile. Les résultats des derniers sondages peuvent être pratiquement résumés d'une seule phrase: oui à la protection civile, mais doute quant à son efficacité.»

**J**'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte de remercier sincèrement de leur travail les innombrables instructeurs engagés à titre accessoire. Il ne faut pas pour autant taire le fait qu'une partie de ces instructeurs à titre accessoire ne font pas preuve du professionnalisme qu'exige aujourd'hui la mission consistant à dispenser une instruction au sein de la protection civile. Il faudra qu'au niveau fédéral, nous accordions la plus grande attention à ce problème. Une chose est désormais claire: à l'avenir nous continuerons d'avoir grand besoin du travail accompli par les instructeurs exerçant leur fonction à titre accessoire. Et, malgré tout, il nous faut davantage d'instructeurs engagés à titre principal.»

**I**l y a fort à faire sur le plan de l'information. Au niveau fédéral et moi-même personnellement, nous prendrons à l'avenir ce domaine davantage en considération. Mais nous attendons aussi de la part des responsables travaillant à d'autres niveaux une information sur la protection civile qui soit non seulement communiquée à bon escient, claire et précise, mais aussi avant tout conforme à la réalité.»

**L**es nombreux articles de presse déjà parus en 1988 sur les domaines les plus divers de la protection civile me montrent une chose: ces derniers temps, la protection civile est de plus en plus présente à l'esprit de la population et suscite de plus en plus son intérêt. Il est clair que la protection civile ne peut s'ancrer dans la conscience de tout un chacun que si nos médias en parlent régulièrement. Aussi paradoxal que cela puisse paraître de prime abord, le pire serait que l'on ne parle pas du tout de la protection civile, qu'on la passe pratiquement sous silence.»



« **N**ous devons procéder à une évaluation rigoureuse de la situation de la protection civile dans son ensemble. Il s'agit surtout de revoir le rapport qui existe entre les deux tâches de la protection civile – la protection de la population contre les effets des conflits armés et les premiers secours en temps de paix. Il s'agira aussi notamment de trouver un dénominateur commun pour définir la responsabilité des communes, la souveraineté des cantons et la compétence de la Confédération. Cette vérification a pour but de fixer un ordre précis des priorités. La documentation et les propositions devant être examinées doivent nous permettre de décider dans quel domaine et suivant quelle priorité la protection civile doit prochainement être développée. »

« **P**our ce qui concerne la vie dans l'abri, avons-nous véritablement une idée exacte de ce que cela représente? Allez donc faire une excursion au Jungfrauoch avec un groupe de personnes ou traversez l'un de nos tunnels alpins. Il n'y a qu'à voir le nombre de gens qui sont alors atteints de claustrophobie. On peut dès lors s'imaginer ce que cela peut donner s'il faut rester enfermé plusieurs jours, entouré de personnes que l'on ne connaît pas, dans l'incertitude de ce qui se passe au-dehors, ou peut-être même terriblement inquiet du sort d'un parent qui ne se trouve pas dans le même abri. Fort heureusement, l'être humain s'adapte en principe assez vite à ce type de situation hors du commun. Fort heureusement, il y a le chef d'abri qui a été instruit pour faire face à de tels cas. »

« **J**e suis convaincue que notre protection civile est efficace et qu'elle est en mesure de remplir sa mission. Malgré cela, ce n'est un secret pour personne qu'à la protection civile tout ne va pas aussi bien que vous et moi, et même l'ensemble de la population, le souhaiteraient. En ma qualité de chef suprême de la protection civile, je me dois bien entendu de poser des questions, même si elles ne sont pas toujours agréables. Quiconque n'est pas prêt à poser de telles questions ne rend pas service à la protection civile et empêche en fin de compte celle-ci de s'améliorer. Longtemps, nous nous sommes laissés bercer, concernant la protection civile, par un sentiment de sécurité sans doute exagéré. »

« **L**a protection civile pour tous ne peut être réalisée que si tout le monde s'engage pour soutenir la protection civile, si tout le monde est prêt à mettre à disposition les moyens nécessaires et à remplir les obligations qui incombent à tous et à chacun. »